



Projet d'établissement MULTI-ACCUEIL « LES COCCINELLES »



Multi-Accueil « Les Coccinelles »

Nombre de places : 17 places

Adresse : 22 Lot le Béal - 34210 Olonzac

☎ 04 / 68 / 90 / 49 / 51

E-mail : crechelescoccinelles@cdcmc.fr

Nom du gestionnaire : Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Statut du gestionnaire : EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Date :

Cachet, signature

Introduction

Le multi-accueil « LES COCCINELLES » a ouvert en janvier 2005. C'est un établissement collectif recevant les enfants de 2.5 mois à 4 ans. D'abord sous statut associatif jusqu'en 2006, puis municipal jusqu'en 2016, elle est gérée par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux depuis 2017. C'est une bâtisse construite en 2004, située à l'entrée du lotissement le béal, d'une superficie de 250m2 avec 2 jardins attenants. Le multi-accueil est un lieu de vie où nous accompagnons chaque enfant dans son individualité et qui permet aux parents d'exercer leurs professions ou leurs activités.

1 Projet d'accueil

1.1 Les prestations d'accueil proposées

Nom de l'établissement : Multi-accueil « Les Coccinelles »

Adresse : 22 lot le Béal, 34210 OLONZAC

☎ 04 68 90 48 51

E-mail : crechelescoccinelles@cdmc.fr

Type d'établissement : Multi-Accueil collectif

Mode de fonctionnement : Fonctionnement en mode PSU

Nom du gestionnaire : Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Statut du gestionnaire : EPCI

Établissement placé sous la responsabilité de : Mr CABROL Patrick, Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Adresse du siège social : 16, place du foirail - 34220 SAINT-PONS de THOMIERES

☎ : 04/67/97/39/34

E-mail : elus@cdmc.fr

Rythmes d'accueil :

Le Multi-Accueil collectif « Les Coccinelles » propose de l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil est de 17 places :

Agrément modulaire : de 7h30 à 8h30 : 8 places/de 17h30 à 18h30 : 8 places

1 place peut être réservée dans le cadre du « plan pauvreté » dans le cadre d'une convention avec le département.

Modalités de mise en œuvre de l'accueil en surnombre :

L'accueil en surnombre est prévu dans le cadre de la tolérance du dépassement des 15% de l'effectif.

Age des enfants accueillis : L'établissement accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus (jusqu'à leur 4ème anniversaire).

Les inscriptions seront définitives après l'aval de la commission d'admission.

Jours et heures d'ouverture :

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du Lundi au Vendredi à l'exception des jours fériés.

Périodes de fermetures annuelles :

Les fermetures annuelles sont : période des fêtes de fin d'année, pont de l'Ascension, période estivale et fermetures exceptionnelles (cas de force majeure, mesure de sécurité, absence imprévue de personnel encadrant...).

Les dates précises des fermetures seront communiquées aux familles par voie d'affichage et le jour de l'inscription.

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Tous les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un accueil en structure. Pour l'enfant présentant un handicap il est nécessaire d'établir un premier contact avec la famille, le référent de santé et accueil inclusif, afin de connaître les attentes des parents. Dans un second temps, l'accueil de l'enfant sera discuté en équipe afin de connaître et reconnaître l'enfant en situation d'handicap. Des créneaux horaires seront aménagés avec une personne référente. Puis une réunion sera mise en place avec les différents intervenants auprès de cet enfant.

Pour les enfants de 4 à 6 ans, l'accueil sera possible sous réserve de l'avis de la DPMI et du médecin de la structure.

- MODALITES D'ACCUEIL DES PARENTS EN SITUATION DE HANDICAP :

La crèche a été pensée afin de faciliter l'accueil des parents en situation de handicap (Largeur des portes adaptée pour le passage d'un fauteuil roulant, pas de marche à l'entrée, WC pour les personnes en situation d'handicap)

- MODALITES DE REDACTION DU PAI

Un PAI (projet d'accueil individualisé) sera mis en place. La famille sollicite le médecin de l'enfant qui remplit l'imprimé. Une réunion collective associant parents, le référent santé et accueil inclusif, le médecin référent de l'enfant, et la directrice sera organisée afin de s'assurer de la bonne compréhension par tous des informations mentionnées dans le PAI et de la capacité des professionnels de l'établissement à le mettre en œuvre sur les temps d'accueil de l'enfant. L'ensemble des professionnels intervenant auprès de l'enfant devra être informé du PAI et formé aux gestes techniques à mettre en œuvre, en cas d'urgence par le référent de santé de l'établissement.

- LA CHARTE D'ACCUEIL ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE est mise à disposition sur le panneau d'affichage de l'entrée de la structure.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.1.1 *L'équipe et les intervenants*

- **La Directrice : éducatrice de jeunes enfants :**
 - ✓ Garantit un accueil de qualité aux parents ainsi qu'à leur enfant.
 - ✓ Gère les inscriptions ainsi que la gestion administrative et financière de la structure.
 - ✓ Encadre le personnel, anime les réunions, veille à l'application du règlement de fonctionnement ainsi que du projet pédagogique, veille au bien-être du personnel, favorise l'implication de l'équipe sur des projets d'activités ainsi que sur les choix du matériel pédagogique.
 - ✓ Assure la sécurité des enfants et le bien-être des enfants.
 - ✓ Collabore avec les différents partenaires et services petite enfance.
 - ✓ Coordonne le partenariat avec les institutions et les intervenants extérieurs.
 - ✓ Veille à l'application des protocoles en concertation avec le médecin de crèche concernant dans le cadre des soins, des urgences éventuelles, de l'hygiène et des règles de sécurité.

En accord avec le Président de la Communauté de Communes, elle participe au recrutement des agents et exerce un pouvoir hiérarchique sur le personnel. Elle est tenue de signaler au Directeur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé, tout accident grave survenu dans la structure collective.

- **L'adjointe de direction, infirmière, assure**
 - ✓ Assurer le suivi du courrier.
 - ✓ Saisir les contrats des enfants, validés par la directrice, sur le logiciel informatique.
 - ✓ Effectuer la facturation aux familles selon les directives de la directrice.
 - ✓ Saisir informatiquement les documents relatifs au bon fonctionnement du service (projet pédagogique, projet d'établissement, projets d'activités, autorisations de sorties...).
 - ✓ Collaborer avec les services administratifs de la Communauté de Communes du Minervoies au Caroux.
 - ✓ Gérer les commandes en matériel (fournitures de bureau, produits d'entretien, matériel éducatif...).

- **Le Référent santé et accueil inclusif,**

Les missions du référent « santé et accueil inclusif » sont partagées entre le médecin de l'établissement et la responsable du service petite enfance qui est une infirmière-puéricultrice diplômée d'état.

En concertation, ils sont chargés de :

- ✓ Informer, sensibiliser et conseiller les équipes en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Ils participent à la mise en place le cas échéant, d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou P.A.P (projet d'accueil personnalisé).
- ✓ Définir, présenter et expliquer les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en

concertation avec la directrice et organise les conditions du recours au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

- ✓ Apporter leurs concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoin.
- ✓ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- ✓ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.
- ✓ Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- ✓ Contribuer, en concertation avec le directeur, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

Le médecin est chargé de :

- ✓ Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- ✓ Délivrer, en l'absence de médecin traitant, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

Le médecin est attaché à la structure par convention. Dans toutes les circonstances son avis prévaut sur l'avis du médecin traitant.

- **Les auxiliaires de puéricultures** organisent l'accueil et les activités en adéquation avec le projet éducatif.
 - ✓ Accueillent les parents et l'enfant.
 - ✓ Prennent en charge les soins quotidiens.
 - ✓ Respectent les règles d'hygiène et de sécurité.
 - ✓ Proposent des activités aux enfants.
 - ✓ Participent aux réunions d'équipe, aux différents projets.
 - ✓ Sont attentives au bien-être et au confort de l'enfant.
 - ✓ Assurent l'entretien des locaux, du linge, des jouets et du matériel.
- **Les agents d'animation**
 - ✓ Accueillent les parents et l'enfant.

- ✓ Prennent en charge les soins quotidiens.
 - ✓ Respectent les règles d'hygiène et de sécurité.
 - ✓ Proposent des activités aux enfants.
 - ✓ Participent aux réunions d'équipe, aux différents projets.
 - ✓ Sont attentives au bien-être et au confort de l'enfant.
 - ✓ Assurent l'entretien des locaux, du linge, des jouets et du matériel.
- **L'agent d'entretien**
 - ✓ Assure le nettoyage et l'entretien des locaux de la crèche.
 - ✓ Veille à la bonne utilisation et l'entretien du matériel et des produits mis à disposition.
 - ✓ Respecte toutes les règles d'hygiène et de sécurité.
 - ✓ Informe la hiérarchie des dysfonctionnements constatés pendant son service.

1.3.1 *Le travail d'équipe*

Tous les 3 mois, des réunions d'équipe sont organisées. Ces réunions ont pour but d'échanger, de dialoguer concernant l'organisation du travail, les différentes problématiques, la préparation d'ateliers, de projets etc.

1.1.2 *L'analyse des pratiques professionnelles et la formation*

Un psychologue intervient durant cinq séances par an sur nos analyses professionnelles. Cette réflexion permet une cohérence dans notre travail quotidien.

Une formation de 2 jours est organisée chaque année, pendant la fermeture estivale, en commun avec les 2 autres structures de St Pons et Mons La Trivalle (formation aux gestes d'urgence, les émotions de l'enfant, etc. ...). La seconde journée est consacrée à la relecture et à la réécriture du projet pédagogique ainsi qu'à la préparation des thèmes abordés pour la nouvelle année. De plus chaque agent peut participer à des formations proposées par le CNFPT.

1.1.3 *L'accueil des stagiaires et des apprentis*

Des stagiaires ou apprentis peuvent être accueillis dans la structure. Un livret des stagiaires leur est remis avant leur venue. Les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel et seront suivis par une personne référente de l'équipe. En aucun cas les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel.

2 Projet éducatif

2.1 L'accueil

2.1.1 *Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation*

C'est lors de l'inscription de l'enfant que le premier contact avec les parents s'établit. L'enfant peut être présent ou pas. Le rôle de la directrice est d'instaurer un climat de confiance qui facilitera le dialogue et incitera le parent à exprimer leurs souhaits. Lors de cet entretien la directrice explique aux parents le règlement de fonctionnement de la crèche, les différents contrats proposés, la tarification, les fermetures de la structure, le dossier famille, la fiche des habitudes, les documents administratifs nécessaires à l'inscription et établit les jours d'adaptation de l'enfant. Elle répond également aux interrogations des parents.

➤ **Le premier accueil**

L'enfant et ses parents sont accueillis dès l'entrée de la crèche par la référente de l'enfant. Le personnel se présente, la référente fait une visite guidée des locaux et présente les enfants présents ainsi que les professionnelles.

➤ **L'adaptation**

L'adaptation se fera de façon progressive. Lors de cet entretien, la référente avec le parent discutent de la fiche concernant les habitudes (document remis lors de l'entretien avec la directrice) ce qui permettra de mieux connaître les habitudes l'enfant. Ce temps permet à l'enfant d'être rassuré, car le parent est présent, l'enfant peut observer, découvrir ce nouvel environnement, rencontrer d'autres enfants. Le deuxième jour, le parent reste avec son enfant puis l'enfant reste seul avec la référente. Le troisième jour le temps de présence du parent se raccourcit et le temps de présence de l'enfant va évoluer chaque jour pour arriver à une demi-journée puis une journée complète. Sachant que chaque enfant est différent, l'adaptation peut se dérouler sur une semaine ou plus selon les enfants. Durant l'adaptation l'enfant conserve un objet personnel (doudou, sucette, etc...) lien très important entre la maison et la crèche.

2.1.2 *L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace*

L'arrivée des enfants s'échelonne de 7h30 à 9h30. Nous privilégions ce créneau horaire afin que l'organisation de la structure soit plus sereine. C'est un moment d'écoute des transmissions des parents (sommeil, santé, humeur de l'enfant et autres informations). Ces transmissions sont inscrites sur une feuille d'observations afin que toute l'équipe soit ait la même information. Nous accompagnons chaque enfant en fonction de leur rituel de séparation, propre à chacun. Verbalisation de la séparation, portage de l'enfant dans les bras afin de la sécuriser. Le parent peut, s'il le désire accompagner son enfant dans la section. L'enfant doit se sentir accueilli et le

parent également. La journée débute par des jeux libres, puis un temps regroupement sur le tapis avec des chansons, passage aux toilettes pour les enfants qui le souhaitent et change. Départ pour les activités, passage aux toilettes, sortie dans le jardin. Vient ensuite le repas, puis jeux libres, changes, histoire avant d'aller à la sieste. Les levers de sieste sont en échelonnés. Temps calme. Habillage des enfants, petite activité, histoire pour les enfants qui le souhaitent. Goûter, jeux libres sortie selon la saison, départ en échelonné des enfants. Jeux libres.

➤ Notre pédagogie

En début d'année les professionnelles choisissent la section qu'elles souhaitent. Car une équipe qui est satisfaite est une équipe évoluera vers le bien-être de l'enfant.

Nous sommes des accompagnants. Notre pédagogie est basée sur l'observation de l'enfant, l'écoute, la verbalisation. Chez les bébés, le langage des signes a été mis en place en accord avec l'équipe. Les gestes élémentaires tel que : bonjour, merci, à boire, gâteau, encore, changer la couche etc... permettent aux enfants qui ne parlent pas encore de se faire comprendre et d'être entendus. Les plus grands utilisent également ce langage gestuel. Les enfants sont très réceptifs. Dès que les gestes sont assimilés par les enfants et l'équipe, nous apprenons d'autres signes.

La sécurité affective et physique : le doudou est à disposition des enfants. L'adulte est toujours présent dans la pièce, il est là pour rassurer, poser des mots sur les émotions que l'enfant ressent, mais également pour poser des limites (en demandant à l'enfant de s'exprimer sur ce qu'il ressent et en lui expliquant pourquoi il n'est pas possible d'accéder à son envie). Il sait rester à l'écart afin d'observer l'enfant et le laisser être acteur de son jeu libre ou durant l'activité. Néanmoins si l'enfant se met en danger ou intervient sur les autres de façon pulsionnelle, le professionnel interviendra avec des paroles fermes mais sécurisantes.

Des ateliers sont animés par une professionnelle en petits groupes ce qui crée de la convivialité et permet à l'adulte d'observer comment l'enfant s'approprie l'activité. L'enfant est libre d'arrêter son activité ou son jeu car ce qui est important ce n'est pas ce qu'il produit, mais ce qu'il prend plaisir à faire.

Les professionnels mettent des mots sur ce que l'enfant vit. Cela permet à l'enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris. La parole est douce et calme et s'accompagne d'une gestuelle adaptée à l'enfant : se mettre à la hauteur de l'enfant, poser la main sur son ventre lorsqu'il est énervé etc.

Nous privilégions des jouets en plusieurs exemplaires afin de favoriser la collaboration entre enfants. Nous encourageons l'enfant à aider s'il le souhaite un autre enfant.

Nous favorisons leur autonomie (habillage, déshabillage), se laver les mains, ranger les jouets ou leur activité etc...

La crèche est une micro société où les enfants interagissent. Nous sommes présentes pour les accompagner dans leurs expérimentations à l'autre, dans leurs jeux, soit en tant qu'observatrice, soit en posant des mots sur ce qu'ils vivent ou en intervenant lorsque cela est nécessaire.

La crèche c'est aussi la semaine du goût, la fête d'halloween, la cueillette des œufs de pâques dans le jardin, les pique-niques au parc d'Olonzac, la visite de l'école maternelle et les activités en collaboration avec le RAM (relai d'assistantes maternelles).

Avec l'arrivée du COVID, l'hygiène des espaces a été renforcé notamment sur le lavage des jouets, des postes de change, des poignées de porte et de l'aération quotidienne des pièces.

➤ **L'aménagement des espaces**

Nous avons 2 espaces de vie. Un espace bébé, petits avec des tapis, des mousses, un miroir et des jouets à disposition de l'enfant. Un espace grand avec des coins divers (dinettes, voiture, lecture etc..), tapis, mousses et une structure équipée d'un toboggan. Les enfants peuvent aller d'un espace à l'autre car il est apprécié des grands de revenir chez les petits ou les petits de venir chez les grands. Le passage chez les grands ne se fait pas en fonction de l'âge mais en fonction de l'évolution et de l'envie de l'enfant.

Les postes de change sont équipés de WC enfants et de pots afin de favoriser la propreté lorsque l'enfant le souhaite. Un escalier en mousse permet aux plus grands de monter sur le matelas de change. Dans le dortoir des grands un fauteuil a été installé afin que l'adulte puisse s'asseoir confortablement durant la sieste des enfants.

L'espace extérieur est composé de 2 grands jardins. L'enfant exerce sa motricité grâce à un toboggan, cabane, tracteurs, vélos etc. ..., joue avec les autres enfants ou seul, il peut se poser ou au contraire de se divertir. Un potager a été mis en place. L'enfant pourra planter, arroser et récolter des légumes.

2.2 Le soin

L'alimentation

L'alimentation permet la satisfaction d'un besoin fondamental, vital le besoin de se nourrir. C'est aussi un moment d'échanges avec l'adulte et les autres enfants.

Pour les plus petits, nous tenons à préserver une continuité avec l'allaitement à domicile qu'il soit maternel en le poursuivant autant que possible si tel est le souhait des parents, ou artificiel en gardant la même préparation pour nourrissons qu'au domicile. Nous avons des protocoles qui permet aux parents et à la structure d'établir une continuité dans le respect des règles d'hygiène.

Les repas sont livrés par un prestataire en liaison froide avec remise en température par les professionnelles, ils sont adaptés à chaque âge. C'est l'occasion de manger d'abord avec les mains puis avec la cuillère. Des plateaux repas ont été mis en place. La semaine du goût permet d'expérimenter d'autres saveurs. Le repas et le goûter sont des moments de plaisir où l'enfant mange selon son envie. C'est l'apprentissage des saveurs, des couleurs, des formules de politesse et d'enrichissement du vocabulaire, de l'autonomie (je me lave tout seul les mains et

la figure). Dans le coin repas figure des images de fruits et de légumes association intéressante avec les différents aliments du repas. Un rituel en chanson a été établi avant le repas. Les professionnelles sont présentes pour accompagner l'enfant et l'aider si nécessaire. C'est un temps calme et convivial.

Pour les bébés, la professionnelle peut se mettre à l'écart afin que la prise de biberon se passe en toute quiétude.

2.2.1 *Le sommeil*

C'est en dormant que l'enfant grandit donc il est nécessaire de trouver son équilibre. Chaque enfant a un rythme différent. La fiche des habitudes nous permet de connaître les habitudes de l'enfant et l'échange avec le parent lors de l'adaptation nous permet de connaître les rituels d'endormissement ainsi que les signes annonciateurs du sommeil de l'enfant.

Dans la section des grands

Certains enfants sont accompagnés dans l'endormissement, d'autres pas nécessairement. Une professionnelle reste dans le dortoir durant toute la sieste. Un fauteuil permet à l'adulte de se poser avec les enfants. Le store est légèrement ouvert afin d'avoir une visibilité sur tous les enfants.

Dans la pièce à vivre, un espace sieste a été aménagé sous la surveillance de l'adulte.

Chaque enfant a son lit couchette et retrouvent lors de leur venue leur place habituelle, la pièce est équipée d'une veilleuse. Les enfants qui dorment à l'extérieur du dortoir sont ceux qui ont un sommeil profond. Lorsqu'ils se réveillent, ils ont la possibilité d'aller soit dans la pièce d'activité attenante faire des puzzles, coloriages, manipulations, etc...L'adulte se met donc entre les deux espaces afin d'être présente à la fois pour ceux qui dorment et ceux qui sont réveillés ; soit s'ils sont peu nombreux dans la section des bébés si ces derniers sont réveillés.

Du ans la section des bébés

Une feuille de surveillance a été mise en place, afin que toutes les 10mn le sommeil des enfants soit observé et noté. Les stores ne sont pas entièrement fermés afin d'avoir une visibilité sur chaque enfant. Pour les bébés ou les plus petits qui ont un endormissement et un sommeil plus difficile, nous leur proposons un coin repos dans la pièce à vivre avec des lits couchettes situés toujours au même emplacement. Chaque jour, nous leur proposons le lit dans le dortoir, mais si cela ne fonctionne pas ils ont la possibilité de faire leur sieste à l'extérieur en présence de l'adulte.

Dans les 2 sections, nous mettons le prénom ou un symbole distinctif pour chaque enfant sur leurs lits respectifs. Les dortoirs des bébés et des grands sont équipés d'interphones et il y a des oculus à chaque porte des dortoirs.

Le temps calme avant la sieste est ponctué d'histoires ou de musique douce pour les 2 sections. C'est un moment où les enfants se posent avec leurs doudous et tétines sur le tapis.

Les levés se font en échelonnés selon le rythme de chaque enfant.

2.2.2 L'hygiène et les soins corporels

Le change est un moment privilégié avec l'enfant. L'adulte accompagne ses gestes par des paroles rassurantes et sécurisantes. L'hygiène est indispensable au bien-être de l'enfant. Lors des changes les toilettes ou le pot sont proposés régulièrement. Le lavage des mains avant et après le passage aux toilettes est un moment ludique que les enfants apprécient. Pour l'apprentissage de la propreté nous en discutons d'abord avec le parent et si le parent le souhaite, nous sollicitons l'enfant qui peut aller soit sur le pot soit sur les toilettes. Car l'apprentissage de la propreté doit se partager d'abord avec le parent et son enfant avant que nous puissions prendre le relai. Nous proposons pour les plus grands le pot ou le WC, l'enfant est libre d'accepter ou pas. Un escalier permet aux plus grands de monter sur le matelas de change.

Les soins et les changes sont des moments privilégiés avec l'adulte. Le soin ou le change est parlé à l'enfant en douceur. Pour les enfants qui commencent. L'apprentissage de la propreté se fera en collaboration avec les parents et selon le rythme de chaque enfant.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1 Le jeu et activités

L'éveil et le jeu sont très importants pour l'enfant car c'est grâce à ses explorations, ses expérimentations, ses ressentis que l'enfant va se construire.

Le bébé est sur le tapis car il doit pouvoir choisir sa position. Pas de station assise forcée car c'est sur le tapis que l'enfant pourra acquérir ses possibilités de motricité future, évolution qui est spécifique à chaque enfant. Aucune marche n'est forcée, l'enfant doit évoluer selon son propre rythme en effet il faut éviter de placer l'enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquise.

Différents modules de motricité sont à leur disposition pour expérimenter leur corps.

La manipulation en jeu libre : exemples jouets, textures différentes, balles, boîtes...

Leurs 5 sens sont mis en éveil grâce à des mobiles, des jeux, de la musique, des chansons, des comptines à doigts, différentes textures, et lors des repas pour les petits qui commencent à manger avec les doigts puis la cuillère.

L'espace moyens/grands a été pensé afin de favoriser :

- ✓ La psychomotricité libre : mousse, tapis, structure en bois...
- ✓ Les jeux de construction, de manipulation
- ✓ L'imitation coin poupée, voitures, coin dinette...
- ✓ L'imagination coin lecture bibliothèque à leur hauteur et aménagé avec des sièges en mousses
- ✓ Des pochettes individuelles pour les doudous sont à portée des enfants. Doudous nécessaires à leur bien-être.
- ✓ A son arrivée, chaque enfant choisi l'image d'un animal. Cette image sera disposée dans son casier, sa bassine, le casier du poste de change, au-dessus de son lit. Symbole qui lui permet de se repérer dans l'espace.
- ✓ Des sorties au parc sont organisées.

C'est en fonction de chaque enfant et de leur âge que nous adaptons des activités en favorisant leurs expérimentations. Il y a différentes façons pour un enfant d'appréhender un jeu, un jouet, une activité et l'adulte est présent pour observer comment l'enfant œuvre afin de lui laissant explorer sa créativité sans interférer dans ce qu'il fait.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

Écoute de musique, danse, chants, histoires, différents thèmes sont proposés aux enfants. Cela leur permet de ressentir leur corps, d'élargir leur vocabulaire et surtout de s'amuser.

2.3.3 L'égalité garçon fille

Différents coins de jeux symboliques (coin cuisine, poupée, voiture, lego etc. ...permettent aux enfants de jouer selon leur envie. L'adulte est présent pour poser des mots et encourager l'enfant dans ses pratiques sans jugement.

Prendre conscience que l'enfant, qu'il soit garçon ou fille, a autant besoin de câlins.

Éviter les surnoms affectueux stéréotypés (ex : ma puce pour une fille, mon grand) pour un garçon.

Lors du repas, les filles ou les garçons distribuent les cuillères aux enfants ou participent au nettoyage des tables. Dans notre bibliothèque nous avons des livres avec des animaux qui sont asexués de ce fait, nous pouvons attribuer le genre que nous voulons.

3 Projet social et développement durable

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Le multi-accueil « Les Coccinelles » est rattaché depuis 2017 à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux. Le territoire est très étendu puisqu'il regroupe 36 communes sur près de 800 km². Nous vivons dans un milieu essentiellement rural. Néanmoins, de nombreux équipements sont présents : 2 autres multi-accueils sur le territoire, 1 RPE et 1 LAEP itinérant, Maison des loisirs, Point Info Jeunesse, collège, écoles maternelles, ALSH.

Le multi-accueil « Les Coccinelles » se situe dans le village le plus important du minervois avec une population de 1791 habitants (recensement de 2016). Olonzac se trouve sur le passage des villages avoisinants. On y trouve une maison médicale, une pharmacie, différents commerces et du personnel paramédical (kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmières etc. ...).

L'analyse des données de cadrage (CAF HERAULT 2021) montre que les familles monoparentales sont nombreuses (18%) en comparaison avec les couples avec enfants (26%). Les familles avec 1 enfant représentent un pourcentage plus important (42%), les familles avec 2 enfants (39%) et les familles de 3 enfants et plus (19%). Les actifs occupés représentent plus de la moitié des allocataires et conjoint ce qui montre que le besoin de garde des jeunes enfants est réellement présent. Les allocataires RSA sont près de 26% ce qui montre une certaine précarité présente sur tout ce territoire.

3.2 Les modalités de participation des familles a la vie de l'établissement

➤ La place des parents

Dès l'inscription il est important d'établir une relation de confiance avec les parents car les parents ont besoin d'être entendus et écoutés dans leur demande. L'enfant peut être présent ou pas. Un panneau d'affichage est mis à leur disposition sur lequel figure le projet pédagogique, le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement, les informations sur les lieux d'accueil petite enfance du territoire, l'organigramme du personnel, etc...

Le règlement de fonctionnement leur est remis et expliqué lors du montage du dossier d'inscription. Un cahier de liaison est mis en place pour le suivi des enfants, plus particulièrement pour les bébés. Nous remettons également un document concernant les habitudes de leur enfant. A chaque arrivée, l'accueil sera individualisé. Le matin, un temps d'échange nous permet de savoir comment s'est passé la veille, la nuit, et nous nous adressons aux plus grands afin de savoir comment ils vont etc... Le départ sera l'occasion de parler de la journée de leur enfant ainsi que des activités, du sommeil, repas, change, interaction avec les autres enfants etc... Pour les anniversaires, nous prenons des photos que nous envoyons au parent.

➤ **Participation des parents**

Lors des sorties, nous sollicitons les parents en qualité d'accompagnants (sortie au parc, carnaval, etc.) Un apéritif dinatoire est organisé dans le jardin, fin juin, afin de fêter le départ des plus grands, des activités peuvent être proposées aux parents (fabrication de produits naturels, etc.) A Noël, un spectacle est organisé pour les enfants et un goûter pour leurs parents.

La crèche est un lieu de vie ouvert sur l'extérieur. Des activités communes avec le RPE ont été mises en place, avec un éveil au cirque, un éveil musical ainsi que des spectacles proposés aux enfants. Cela leur permet de rencontrer les enfants des assistant(e)s maternel(le)s. Chaque année, pour les plus grands, une matinée à l'école maternelle d'Olonzac est organisée.

Le Multi-accueil a établi un fort partenariat avec les services de la CAF et de la DPMIS afin d'offrir aux enfants et aux familles un accueil de qualité, adapté à leurs besoins.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

La structure accueille les enfants dont les parents travaillent, sont à la recherche d'un emploi, ou pour des parents souhaitant avoir du temps pour eux. Chaque parent dispose du choix quant aux jours et heures d'accueil de leur enfant en cohérence avec le règlement de fonctionnement.

➤ **Pour l'accueil régulier** un contrat est établi en heures, 3 heures par demi-journées au minimum sur une durée de 12 mois au maximum. Un contrat plus court est envisageable en fonction des souhaits des parents.

➤ **Pour l'accueil occasionnel** aucun contrat n'est nécessaire la réservation se fait en fonction des places disponibles à raison de 3 heures au minimum par demi-journées. Il s'adresse aux enfants dont le rythme d'accueil n'est pas prévisible à l'avance.

➤ **L'accueil d'urgence** concerne des familles en situation d'urgence sociale ou des demandes faites dans l'urgence en fonction des places disponibles. Aucun contrat ni réservation n'est nécessaire.

Une place peut être réservée dans le cadre du « plan pauvreté » dans le cadre d'une convention avec le département.

Les parents inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle ou rencontrant des difficultés sociales auront accès à une place d'accueil. La plupart des familles ont des revenus modestes. Ils dépendent soit de la CAF soit de la MSA. La diversité des nationalités présentes dans la structure fait la richesse des échanges entre enfants mais également entre les parents.

L'accueil du parent est très important en structure puisque de la relation que nous établissons avec chaque parent, dépendra le bien-être de chaque enfant. Nous privilégions l'écoute, le respect, le non jugement et ce grâce à l'instauration d'une relation de confiance avec le parent

et avec l'enfant. Nous sommes présents également pour répondre par téléphone aux parents qui souhaitent prendre des nouvelles de leur enfant. Nous essayons de répondre à leurs attentes et de les diriger vers les services adéquats

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Une attention particulière est donnée aux parents à la recherche d'un emploi ou débutant une formation. Nous essayons d'adapter leur emploi du temps en fonction de leurs demandes.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Une réflexion a été menée concernant l'éclairage, le rythme des machines à laver. Des arbres ont été plantés dans le jardin afin d'obtenir de la fraîcheur. En été, les stores sont légèrement baissés afin d'éviter que la chaleur augmente. Nous utilisons des produits écocert pour l'entretien des locaux et évitons de surchauffer les pièces non fréquentées par les enfants. Un potager a été mis en place permettant aux enfants de manipuler la terre et de récolter des légumes.

Nous collaborons avec le service déchets et développement durable de la communauté de communes principalement autour d'actions à destination des parents et des professionnels telles que la fabrication de produits ménagers au naturel (lessive, savon, etc...)

En administratif les papiers usagés sont utilisés recto et verso.

Des jeux avec des matériaux recyclés ont été fabriqués et mis à disposition des enfants.

Nous pratiquons le tri sélectif.

CONCLUSION

Le projet d'établissement a pour but de donner du sens et de la cohérence dans les pratiques de chaque professionnelle, une trame commune sur laquelle nous pouvons réfléchir. C'est également un outil d'information pour les parents ainsi que les partenaires et les institutions. Notre rôle est d'accompagner chaque enfant au quotidien en tenant compte de leur individualité propre à chacun.

Et nous terminerons ce projet par cette citation de Maria Montessori...

